

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

voteants : 28

**OBJET :**

**EGLISE  
SAINT-MARTIN -  
TRAVAUX DE  
RESTAURATION DU  
BAS CÔTÉ SUD -  
TRANCHE  
OPTIONNELLE 3 -  
PLAN DE  
FINANCEMENT  
PRÉVISIONNEL ET  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-trois,  
le : **Lundi 25 septembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe  
RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine  
LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Charlene RENARD qui a donné  
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a  
donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD  
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra  
BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et  
M. Stéphane CLOUET

Madame Maryse BRIANCEAU a été nommée Secrétaire de  
Séance.

\*\*\*

La Ville de L'AIGLE a engagé les travaux de restauration des  
façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de  
l'église Saint-Martin.

Ces travaux comprennent les 5 lots suivants :

- Lot n°1 - Taille de pierre,
- Lot n°2 - Sculptures,
- Lot n°3 - Charpente,
- Lot n°4 - Couverture,
- Lot n°5 - Vitraux.

Cette opération se décompose en 4 tranches, une tranche ferme  
et 3 tranches optionnelles.

Elle fait l'objet d'une autorisation de programme approuvée lors  
du vote du budget primitif 2021. Il était prévu de réaliser une  
tranche par an à compter de 2021. Ainsi, cette opération doit en  
principe être terminée fin 2024.

Les tranches ferme et optionnelle 1 ont été engagées. En 2023, des demandes de subventions ont été faites et acceptées pour la tranche optionnelle 2. Il restera ensuite la seule tranche optionnelle 3 dont l'exécution est prévue en 2024.

La société LYMPIA Architecture, maître d'œuvre, en accord avec les entreprises et le coordonnateur SPS (coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé), a fait justement remarquer qu'il serait pertinent d'engager à la suite les tranches optionnelles 2 et 3. En effet, le traitement de l'arêtier des couvertures de l'église nécessite la mise en sécurité des compagnons couvreurs ; or, à ce niveau, le risque de chute existe sur deux versants. Il apparaît donc nécessaire de prévoir un échafaudage à l'aplomb de la totalité de l'arêtier et donc sur une partie de la façade en retour, ce qui n'était pas prévu au marché.

Engager à la suite ces tranches permettrait de limiter le coût de location de cet échafaudage supplémentaire. Ainsi, la tranche optionnelle 2 serait engagée en fin d'année 2023 et la tranche optionnelle 3 commencerait à la suite, mais bien en 2024 comme initialement prévu.

Cet enchaînement n'est possible qu'à la condition d'obtenir les subventions relatives à cette dernière tranche en début d'année 2024. C'est pourquoi, en accord avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver dès 2023 le plan de financement de cette tranche optionnelle 3. Les dossiers de demandes de subventions correspondants seront envoyés aux financeurs potentiels en fin d'année ; en tout état de cause, les subventions seront accordées seulement en 2024.

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche optionnelle 3 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Montant	En € HT	Financier	En €	Taux
Travaux	155 719,00	DRAC	79 318,00	40,00 %
Actualisation des prix	22 997,00	Conseil départemental	20 000,00	10,09 %
Divers et imprévus (3 %)	5 365,00	Autofinancement	98 977,00	49,91 %
Contrôle SPS	1 600,00			
Maîtrise d'œuvre (6,5 %)	10 122,00			
Economiste (1,60 %)	2 492,00			
<b>TOTAL</b>	<b>198 295,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>198 295,00</b>	<b>100 %</b>

Les travaux se décomposent ainsi :

- Lot 1 – Maçonnerie : 50 991,18 €
- Lot 2 – Sculptures : 3 711,00 €
- Lot 3 – Charpente : 18 742,50 €
- Lot 4 – Couverture : 24 490,41 €
- Lot 5 – Vitraux : 57 783,26 €

soit un total de 155 718,35 € arrondi à 155 719 €.

L'actualisation des prix a été calculée en fonction de l'évolution des indices prévus au marché entre la date d'établissement du prix initial de chaque lot et juin 2023, dernière période de publication de ces indices.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la tranche optionnelle 3 des travaux de restauration des façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de l'église Saint-Martin à L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs visés dans ce plan et à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**